

COMMUNE DE

TORSAC AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

016-211603824-20250224-D2025367-DE
16410 TORSAC
RELU LE 17/03/2025

délibération :
D_2025_36_7

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 24 février à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 19 Février 2025

Présents : 13

Présents : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, SAUMON Didier, VARAS-DIARRA Catherine, TARDY Marie-Line, SURGET Chantal, LABUSSIÈRE Patricia, GUILBAUD Francis, PERONNAUD Thierry, HENRI Audrey, DEPIT NAUZIN Caroline

Votants : 14

**Objet : ATD16 : logiciels
informatiques**

Pouvoirs :

JORAT David a donné pouvoir à PERONNAUD Thierry

Absent(s) : GREGOIRE Hervé, JORAT David

Secrétaire de Séance : Marie-Line TARDY

Monsieur PERONNAUD a assisté à une réunion organisée par l'ATD16 relative aux logiciels informatiques de gestion communale (comptabilité, paie, élections, état civil...).

Au cours de cette réunion, il a été annoncé une hausse importante des tarifs des éditeurs actuels, JVS Mairistem et Berger Levrault, dès l'année prochaine.

Afin d'anticiper cette évolution tarifaire conséquente, l'ATD16 propose aux communes un changement de prestataire dès le 1er janvier 2026, avec de nouveaux logiciels proposés par AGEDI.

Pour pouvoir accompagner au mieux les communes qui souhaiteraient changer de prestataire informatique, l'ATD16 doit former rapidement ses agents sur ces nouveaux logiciels.

Il est présenté aux élus que cette démarche engagée par l'ATD16 ne sera possible que si un certain nombre de communes prennent un engagement de principe avant fin février 2025.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'un tel changement ;

En fonction des conditions financières qui seront proposées à la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable. Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire, empêché

Catherine BREARD

Bernard Bouca
Adjoint au Maire,



Emis le 24/02/2025, transmis en préfecture et rendu

exécutoire le 11 MARS 2025

Affiché le.....